Département de l'Essonne

République Française

Conseil municipal du 28 mai 2026

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 28 mai 2026 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 35 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le vendredi 22 mai 2026.

La séance est ouverte à 20 heures.

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et tous, bienvenue dans cette chaleur étouffante. Il n'y a que Victor qui est serein. Monsieur GOMES, je suis impressionné. Devant tant de sérénité, je vais laisser le temps à tout le monde de s'installer, notant qu'il y a des pouvoirs de confort, quelques élus nous ayant prévenus d'un retard potentiel. Je vous propose de procéder par l'appel de cette séance du 28 mai un peu exceptionnelle. Je vous expliquerai pourquoi dans quelques instants.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Guénaël LEVRAY, Rose-Marie BOUSSAMBA, Loutfi OULALIT, Emilia RIBEIRO, Soulé N'GAIDE, Hajer MOHSNI, Bruno CRÈVE-CŒUR, Emmanuelle BOURNEUF, Chabane CHALAL, Véronique BERTRAND-ROMBAUT, Lodovico CASSINARI, Annick LE POUL, Ahmed BENIKENE, Sallor DIOLE, Jean-Michel ESPALIEU, Marthe GBAGUIDI, Servane CHARPENTIER, Olfa ZRIDATE, Karim CHENTOUFI, Agnès FRANCART, Jean-Michel DIDIN, Maïmouna KOITE, Kevin MÉRIGOT, Marine DESAIX, Ilyes BENNACEUR, Menen-Laurhyn NORBERT, Victor GOMES, Ismail BENTEBBAL à compter de son installation.

SONT REPRÉSENTÉS

Djallal BOURADA a donné pouvoir à Clovis CASSAN.
Étienne CHARRON a donné pouvoir à Koko MENSAH jusqu'à son arrivée à 20 h 16.

SONT ABSENTS

Didier PAXION

Monsieur le Maire : Je vous précise que Madame BEAN a démissionné du Conseil municipal. Nous la saluons et la remercions pour ses années de service au sein du Conseil municipal. Elle avait indiqué à l'équipe municipale qu'elle était prête, dans les dernières places de la liste, à porter un peu l'équipe et, en fonction de son agenda, verrait si elle était capable d'assumer pleinement une responsabilité d'élue sur le mandat. Elle nous a indiqué avec lucidité – et c'est tout à son honneur – que son activité professionnelle ne lui permettait pas d'être (je la cite) à 100 %.
Suite à sa démission, nous avons contacté le suivant de la liste pour Osons Les Ulis, qui se nomme Monsieur Ismail BENTEBBAL, qui est donc présent ce soir et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Applaudissements

Il ne peut pas se lever, car il a mis son plus beau short ce soir et qu'il ne veut pas que nous voyions ses jambes pour cette première soirée. (Je plaisante, Ismail.) Je te remettrai en fin de soirée le badge de Conseiller municipal. Nous sommes très heureux de t'avoir à nos côtés. N'hésite pas, si d'aventure tu avais des questions lors du Conseil municipal de ce soir.

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Avant d'ouvrir la séance de ce soir, je pense que Monsieur BENTEBBAL est le candidat idéal pour cette désignation. À son grand sourire, je note que c'est une confirmation de sa candidature. À moins que vous n'ayez envie de jouer et que Monsieur MÉRIGOT soit candidat, je vous propose la candidature de Monsieur BENTEBBAL. Je ne note pas d'abstention ni de vote contre. Monsieur BENTEBBAL, félicitations, nous aurons l'occasion de lire ce Conseil municipal et vos observations.
Je me pose cependant la question de savoir s'il peut être secrétaire de séance alors que nous venons de l'installer.
Une intervenante : Bien sûr.
Monsieur le Maire : Alors, c'est parfait

Monsieur Ismail BENTEBBAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Monsieur le Maire : C'était Madame RIBEIRO qui était secrétaire de séance le 13 avril dernier. Avez-vous des remarques, chère Émilia.
Madame Émilia RIBEIRO : J'ai une petite remarque, mais cela a été complété et je pense que le compte-rendu est fidèle à notre dernière réunion.
Monsieur le Maire : Tout cela est merveilleux. J'aime quand un plan se déroule sans accroc. Cela fait rire Monsieur MÉRIGOT, qui est féru de grand cinéma.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 : À L'UNANIMITÉ.

IV- Information au Conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Monsieur le Maire : Vous avez été informés des décisions que j'ai été amené à prendre en application des délégations que vous m'avez accordées. Avez-vous des questions ou des observations ? Je pense que non, et que la chaleur ne vous donne pas très envie de continuer le débat.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, avez-vous envie de faire un point sur le Conseil communautaire ?

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, mais un point très rapide puisque le Conseil communautaire de la CPS est, comme nous, en train de s'installer. La réunion du 20 mai a essentiellement porté sur des désignations dont, entre autres, pour la CAO à laquelle j'ai l'honneur de participer, ainsi que pour le CCSPL où Sallor a été désignée comme suppléante, de même que pour la commission de Contrôle financier.

En dehors de cela, le point principal de cette séance du Conseil communautaire portait sur la prise d'acte du cahier numéro 1 du Rapport d'observation de la Cour régionale des comptes de l'Île-de-France, avec quelques points marquants. La CRC soulignait tout d'abord la faible intégration de la Communauté d'agglomération, les relations avec l'OIN qui manquent de partenariats, la nécessité d'une reconnaissance de toutes les zones d'activités comme ayant un intérêt communautaire. Elle a pointé la nécessité d'améliorer la définition objective de l'intérêt communautaire, avec notamment la question des piscines.

Je me bornerai à cela. Pour le reste, vous pourrez en prendre connaissance lorsque vous lirez le compte rendu intégral du Conseil.

Monsieur le Maire : Avec cette chaleur, vous avez perdu l'attention de tout le monde lorsque vous avez parlé de piscine. Merci, Lodovico, pour ce rapport. Le rapport de la Cour régionale est effectivement très intéressant sur ce point-là.

Avec les autres villes de l'agglomération, même si elles n'ont pas la même couleur politique que la nôtre, nous avons quand même la volonté de faire vivre ce territoire et de donner de la cohérence aux politiques publiques que nous menons ensemble. Les discussions que nous aurons prochainement avec les autres vice-présidents et présidents délégués sur le projet de territoire ainsi que sur le pacte de gouvernance et le pacte financier seront éclairées, je pense, des recommandations de la Cour régionale des comptes, auxquelles nous sommes toujours très attentifs.

--*-*-*

--*

Monsieur le Maire : Juste avant d'aborder l'ordre du jour, y a-t-il des questions dans la salle ? Je suspends la séance.

La séance est suspendue de 20 h 7 à 20 h 11 pour répondre aux questions du public.

Monsieur le Maire : Ne voyant pas d'autre question dans la salle, je reprends l'ordre du jour pour expliquer la raison de ce Conseil municipal. Il se trouve que nous avons constaté un certain nombre de demandes de la préfecture sur la première délibération, et quelques petites erreurs qui nous obligent à repasser un certain nombre de délibérations que vous avez déjà pu voir lors d'un autre Conseil municipal. Nous devons par ailleurs acter la détermination et la composition du Comité social territorial et du F3SCT, qui sont deux instances de représentation du personnel de la Ville et des représentants du Conseil municipal. Il s'agit d'instances du dialogue social qui travaillent à la fois sur

la formation spécialisée, la sécurité des agents, mais également sur l'organisation des services validée avec les représentants du personnel.
Le délai des élections professionnelles étant fixé à six mois à partir du 10 juin. Nous sommes obligés d'acter la création d'un CST en Conseil municipal, c'est la raison pour laquelle ce Conseil est le bienvenu.
Nous aurons, en toute fin, une délibération demandée par les associations sur les appels à projets. C'était une bonne nouvelle pour les associations, puisque nous avons pu profiter de cette fenêtre de Conseil municipal sur les appels à projets associatifs dans le cadre des Ulis en Vert de cette année.
Je vois que tout le monde a envie de quitter ces lieux assez vite et de retrouver la fraîcheur des appartements. Aussi, je vais balayer l'ordre du jour.

VI- Examen des questions inscrites

Affaires générales

Question n° 1
Détermination du nombre d'adjoints
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Nous avions délibéré sur la volonté de la Ville d'avoir douze adjoints, c'est-à-dire de créer deux adjoints supplémentaires référents des Conseils de quartiers, mais la préfecture nous a indiqué qu'il nous fallait aussi déterminer globalement le nombre d'adjoints. Dans ce cadre-là, nous devons fixer un nombre d'adjoints à dix adjoints, mais rappeler que nous avons deux adjoints supplémentaires chargés des Conseils de quartiers, et donc de fixer le nombre à douze adjoints municipaux (10 + 2). Je suppose qu'il n'y a pas de question et pas d'observation, aussi je soumets aux voix.
Il n'y a pas de vote contre, pas d'abstention, c'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 2
Désignation d'un représentant de la Commune au sein des assemblées générale et spéciale de la SORGEM
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Concernant la SORGEM (la SEM dans laquelle nous siégeons), nous avons repris une délibération de début de mandat 2020 en prenant les déterminants de la délibération pour laquelle la SORGEM nous avait déjà demandé un ajustement. C'est une erreur de ma part. Il faut changer la dénomination. En effet, il ne s'agit pas de représentants au Conseil d'administration, mais

d'un représentant au sein des assemblées générale et spéciale de la SORGEM, la représentativité de la Ville ne permettant pas une place en Conseil d'administration.
Nous devons donc mettre fin aux désignations de Monsieur CASSINARI et de Mesdames DIOLE et JAUBERT. C'est la nouveauté de ce point de vue de me désigner puisque vous étiez, je crois, membres de la CAO. Madame JAUBERT devait être ma suppléante. Il convient d'acter ce soir que je serai le représentant permanent de la Commune pour les assemblées générale et spéciale de la SORGEM.
Avez-vous des questions ou des observations ? Je considère qu'il n'y a ni vote contre ni abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Questions n^{os} 3 et 4
Indemnités mensuelles de fonction du Maire, des Adjoints et Conseillers municipaux
Majorations des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : La délibération suivante porte sur la modification des indemnités mensuelles de fonction du Maire et des Adjoints. Pour celle-ci, comme pour la numéro 4, je vais vous demander un instant afin de retrouver le document fourni par les RH, qui est assez explicite.
Une intervenante : Quelqu'un peut chanter, en attendant ?
Monsieur le Maire : Pardon ?
Une intervenante : Il y a toujours une musique d'attente, normalement.

Rires

Monsieur le Maire : Nous avions fait une erreur matérielle dans le report des calculs des indemnités. Vous savez que nous avons une enveloppe que nous ne devons pas dépasser pour les indemnités des élus qui siègent au Conseil municipal, indemnités du Maire comprises. Le calcul des indemnités a entraîné un léger dépassement, de quelques dizaines d'euros, ce qui était totalement impossible. Nous sommes donc obligés de régulariser et de sécuriser juridiquement la situation avec une nouvelle délibération. C'est demandé par la Trésorerie.
Monsieur Koko MENSAH : À l'avantage des élus, j'espère.
Une intervenante : Koko, paye.
Monsieur le Maire : Non, mais avec un désavantage peu visible, cher Koko. J'ai demandé que ce soit spécifiquement l'Adjoint en charge des Sports qui soit impacté par cette délibération.
Une intervenante : Pas celui des Finances.
Monsieur le Maire : Nous avons, comme d'habitude, à la fois une modification du pourcentage des indemnités et du pourcentage des majorations qui, comme chacun sait, sont liées à la fois au fait que nous sommes ville chef-lieu de canton ainsi que ville percevant la Dotation de Solidarité Urbaine.

Chère Annick, nous avons reçu de mauvaises nouvelles de la part de l'État, mais nous commençons à y être habitués. Nous voyons une baisse des dotations transmises par l'État, qui nous donne normalement de quoi faire fonctionner la Ville dans la DGF. Cette DGF a baissé à peu près de 6 %.
La dotation de solidarité urbaine est un mécanisme de péréquation, et donc d'équité territoriale, mise en place spécifiquement pour les villes dont la population présente une certaine fragilité. Comme la nôtre, dont 48 % de la population vivent en quartiers politique de la ville. Cette DSU compense financière la baisse de la DGF. C'est la raison pour laquelle nous avons pu maintenir un certain nombre de services de haut niveau. Nous continuons d'ailleurs à le faire.
Lors de chaque débat budgétaire, nous indiquons que, si les baisses de l'État sont bien présentes, elles sont – pour cette partie-là – compensées par la DSU.
Cette année, la DSU ne compense pas totalement les pertes de la DGF. C'est un montant que nous devons encore recalculer, pour lequel nous aurons l'occasion de communiquer. Je le regrette fortement. C'est un petit tacle appuyé, les deux pieds décollés, pour cette nouvelle qui n'a pas été la bienvenue, en particulier parce qu'elle est arrivée en période de forte chaleur.
Pour les deux délibérations, la modification des indemnités mensuelles et des majorations aux indemnités, je vous propose d'avoir un vote équivalent.
Avez-vous des questions ou des observations ?
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les présentes délibérations : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 5
Détermination de la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, du maintien du paritarisme et du recueil du vote des représentants de l'employeur
Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Nous abordons à présent la composition du Comité social territorial et de la Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de travail, du maintien du paritarisme et du recueil du vote des représentants de l'employeur.
Nous devons en déterminer la composition et instituer ce nouveau CST avec six membres représentants auxiliaires au CST en le maintenant au même nombre qu'il était dans le précédent mandat. C'est donc six membres titulaires et six membres suppléants.
C'est pareil pour le F3SCT, nous sommes toujours à six membres titulaires et six membres suppléants.
Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, par conséquent, je soumets aux voix.
Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 6

Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et les établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des Écoles)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Vous savez que nous avons deux budgets annexes, indépendants, qui sont ceux du CCAS (Centre communal d'action sociale) et de la Caisse des Écoles, qui ont également des employés mis à disposition par la Ville. Pour leur permettre de bénéficier d'une instance du Comité social territorial et d'une F3SCT, nous proposons de les rattacher – comme c'est le cas depuis la création de la Ville – au CST et à la F3SCT de la Ville. Nous devons décider de le créer et de le faire auprès de la commune des Ulis.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Démocratie locale et Vie associative

Question n° 7

Appels à projets associatifs pour le festival Les Ulis en Vert 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Je laisser le soin à Madame JAUBERT de présenter la dernière délibération, pour les appels à projets associatifs du festival Les Ulis en Vert.

Madame Sarah JAUBERT : Bonsoir à tous. Pour cette sixième édition du festival Les Ulis en Vert, qui est un festival qui a pour but de sensibiliser et de rendre accessible et enviable à tous, la transition écologique. Nous sommes toujours dans un axe d'une semaine à destination des scolaires, qui s'est tenue du 18 au 23 mai avec des actions pédagogiques de sensibilisation auprès du public scolaire, périscolaire et les centres sociaux.

Le festival se tiendra le week-end des 3 et 4 juillet prochain au Parc Urbain, avec des évènements festifs, parce que l'écologie...

Monsieur le Maire : C'est festif, puisque c'est humain.

Madame Sarah JAUBERT : Un appel à projets a été réalisé – peut-être que Hawa et Étienne voudront en toucher un mot –, avec des réponses de différentes associations et partenaires, dont l'AMAP des Ulis, l'association APOGÉ, l'association AVAG, l'association Citoyens écologistes et solidaires, avec plusieurs actions Des Abeilles pour nos enfants, Je respecte ma ville, S[Cube] et l'UAU, pour les montants qui sont listés dans les annexes.

Cela concerne notamment :

- un marché de producteurs pour 200 euros avec l'AMAP ;
- un atelier « Sauve la rivière » pour une somme de 500 euros avec l'association APOGÉ ;
- un « Atelier Repair Café » pour une somme de 200 euros avec l'AVAG ;
- un théâtre sur les économies d'énergie pour une somme de 500 euros, pour CES ;

- une action de sensibilisation « Ici commence l'océan » pour 300 euros ;
- un stand de sensibilisation sur les abeilles sauvages, avec Des Abeilles pour nos enfants, pour 400 euros ;
- une action de Je respecte ma ville sur la réduction des déchets pour une eau plus pure, pour la somme de 1 000 euros ;
- une animation « Mission Plancton », à destination des élèves de l'élémentaire, par S[Cube], pour 2 500 euros ;
- une action d'écologie sans frontière, intergénérationnelle, qui valorise des produits et des recettes de différents pays, par l'UAU pour 400 euros.

Il vous est demandé d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau, avec les montants indiqués. Je précise que ces subventions seront accordées au titre de l'exercice 2026 en soutien aux actions prévues dans le cadre du festival Les Ulis en Vert et qu'elles seront versées en une fois sur le compte des associations. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer tout cela.

Je laisse mes collègues rebondir éventuellement là-dessus.

Monsieur le Maire : Je crois que c'était bien résumé. Je note l'arrivée de Monsieur CHARRON avant le premier vote. Il a pu participer à tous les votes. Je suis désolé de ne pas l'avoir indiqué. Il est arrivé à 20 h 16. Tu peux prendre le micro, cher Étienne. En revanche, abrège nos souffrances.

Monsieur Étienne CHARRON : Comme l'a rappelé Sarah JAUBERT, il y a deux évènements importants les 3 et 4 juillet. Il y aura un ciné plein air où le public choisira le film. Sur le site de la Fabrique citoyenne, il y a quatre films à choisir et l'un d'eux sera projeté. L'idée était de rendre la culture accessible aux citoyens, qui peuvent choisir.

Samedi soir, puisque le thème porte sur l'eau, nous accueillerons nos amis de Marcoussis avec les Barbus de la Sallemouille pour des chants de marins au Parc Urbain. J'attends Bruno, et surtout Clovis, pour chanter du Renaud.

Monsieur le Maire : Je ne savais pas que c'était des chants marins. Le 31 août, Victor et moi avons un duo qui est très fort. Je serais heureux de pouvoir la chanter avec vous, avec Hawa. Jean-Michel, tu peux peut-être postuler aux Barbus de la Sallemouille.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

<u>Informations</u>

Monsieur le Maire : Vous ne le voyez pas forcément, mais il fait une chaleur épouvantable dans cette salle, alors je vais abréger.

C'est important, il fait chaud, donc tout le monde fait bien attention à son voisinage, à ses proches, notamment les plus fragiles, et en particulier les aînés. Je compte sur vous. Nous aurons d'autres moments pour communiquer.

Dans l'immédiat, je voudrais vous rappeler qu'il y a une très belle vidéo pour vous rappeler que les terrasses du Radazik reprennent demain soir, sur la place de la Liberté, avec un DJ qui est venu au

pied levé remplacer un artiste qui a fait faux bond. Nous avons su rebondir, et apparemment, DJ Dem's est très bon. Il me semble que Chabane est allé plusieurs fois le voir en concert.

Monsieur Chabane CHALAL : À revoir.

Monsieur le Maire : À revoir, exactement. Nous saluons tous les élèves des différents établissements scolaires qui, en ce moment, sont en rencontre des pratiques artistiques.

Samedi est sans doute le jour le plus important de l'année, car c'est la Journée des enfants. Hajer, nous avons mis ça entre 10 heures et 15 h 30. Le matin, il y a un autre évènement très important, cher Bruno, pour les parents des tous petits enfants, avec les portes ouvertes de la Petite enfance, à la crèche des Bergères.

Mme Hajer MOHSNI : Il y a également la possibilité d'aller visiter la cuisine centrale, qui a aussi ses portes ouvertes, avec le délégataire ÉLIOR qui se trouve à Corbeil.

Monsieur le Maire : Cela fait une grosse journée. Nous commençons par la petite enfance, puis nous allons à Corbeil avant de revenir pour la fête de l'enfance. Avec le pic de chaleur, nous avons décalé les heures pour que, à 15 h 30, tout le monde puisse rentrer au frais. Je ne parlerai pas des évènements du reste de la journée, par superstition, mais je pense en avoir suffisamment parlé.

Mme Hajer MOHSNI : Il ne faut pas oublier que la Journée des enfants est aussi parce que nous sommes Ville amie des enfants. C'est pour mettre en avant le fait que nous sommes avec l'UNICEF, et mettre en avant les animateurs et animatrices, ainsi que les autres services de la Mairie. Il y aura énormément de spectacles. Plein d'associations seront disposées pour pouvoir nous restaurer. Venez vraiment nombreux et nombreuses. C'est évidemment ouvert à tous. Toutes les installations sont offertes par la Ville des Ulis.

Monsieur le Maire : Oui, il faut rappeler que les animations sont gratuites pour l'usager final et les enfants.

Des intervenantes : Elles ne sont pas gratuites.

Monsieur le Maire : Elles sont gratuites pour l'usager, mais offertes par la Ville, donc par la communauté de vie que nous formons. Oui, Agnès ?

Madame Agnès FRANCART : Puisque nous étions dans le calendrier, samedi est également la Journée départementale de la Prévention spécialisée, au domaine de Chamarande, de 10 heures à 17 heures.

Monsieur le Maire : Cela fait beaucoup.

Madame Agnès FRANCART : Nous allons nous partager.

Monsieur le Maire : Nous allons nous partager, comme nous le faisons tout le temps.

Madame Agnès FRANCART : Nous allons chercher les endroits les plus frais, surtout.

Monsieur le Maire : Comme à chaque fois, je remercie les associations qui accueillent nos représentants.

J'arrête là. Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Merci aux services publics.

Monsieur Karim CHENTOUFI : Sommes-nous passés au vote pour le festival Vert, Monsieur le Maire ? Peut-être n'ai-je pas suivi.

Monsieur le Maire : Oui, nous sommes passés au vote. Merci, Monsieur CHENTOUFI. Voilà une intervention bien venue. Bonne soirée à tous, prenez soin de vous. À bientôt.

La séance est levée à 20 h 30.

Monsieur Ismail BENTEBBAL, Conseiller muncipal désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal.

Signature :

Les Ulis, le : 25 juin 2026

Le Maire des Ulis
Louis CASSAN

MAIRIE DES ULIS N° 29
ESSONNE